



Réponses aux demandes de clarifications

RFP23-6059 – Accords de fournisseur privilégié spécialisé dans la conception et l'illustration graphiques

Date : 16/02/2024

Question : Afin de pouvoir chiffrer budgétairement les activités 1 et 2, nous avons besoin de bien plus de précisions sur les spécificités techniques de chaque élément à produire. La liste d'exemple de supports est trop floue pour pouvoir présenter des tarifs à ce stade.

Réponse : Les deux taux tarifs horaires demandés dans le cadre de cet appel d'offres (un pour la conception graphique et un pour l'illustration graphique) correspondent à la façon de travailler de la CPS, et simplifie le processus administratif. Nous avons également donné des exemples des types de produits que nous produisons. Il est impossible de le préciser davantage, car nous ne savons pas quels produits on nous demandera d'exécuter à l'avenir dans le cadre de nos projets. C'est pourquoi nous demandons un devis sur la base d'un briefing du client et si besoin signons des contrats avec des designers pour chaque projet. D'après notre expérience, les designers ne changent pas leur taux horaire selon qu'il s'agit de 2D ou de 3D, par exemple, mais ils peuvent facturer plus de temps pour des travaux plus complexes.